

admis

20. M^r Conan né Taubertan, à la Petite
Lande, non admis21. M^r Galas né Clivier à la Bouteille

non admis

Carhaelle ~~Marchais~~ Mervan ~~Mabrie~~
 Joutier ~~Marchais~~ ~~Boivin~~ ~~Andromède~~
~~Marchais~~ ~~Marchais~~ ~~Faullebert~~ ~~Riou~~
 Arthur Bach ~~Boivin~~ ~~Boivin~~

Convocation du Conseil Municipal

M^rs. les Conseillers Municipaux se réuniront à la
Mairie à 8 heures 1/2 du matin, le dimanche 10 Décembre
au lieu ordinaire de leurs séances

Ordre du jour

1. - Affaires diverses. -
2. - Electricité. Extension du réseau de distribution. -
3. - Service des Bateaux. - Acquisition de matériel. -
4. - Aliénation de terrain au chêne-Creux. - Résultat de l'enquête. -
5. - Fournitures scolaires 1934. - Craté. -
6. - Impremt de 180.000. - Remboursement de 12 obligations. -
7. - Fonds de chômage. - Ouverture de crédits. -
8. - Listes électorales pour 1934. - Désignation des délégués
9. - Création de foire à Breillevén. - Avis du Conseil
10. - Demandes d'allocations militaires
11. - Assistances.

Reçu le 3 Décembre 1933

Le Maire

M^r

Conseil Municipal

Séance du 10 Décembre 1933

L'an mil neuf cent trente trois, le dix du mois de Décembre à huit heures et demie du matin, le Conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Rivière Maire.

Présents: M. M. J. Marillet, Marchais Rivière, Sornin, Guerin, Hervant, Blanchard, Taburet, Bodin, Crétouneau, Marcheteau, Rioux, Chardon, Barreau, Léon, Lefebvre, Boutin Arthur & Gauthier.

Absents: M. M. Campion, Chiffaine, Jutaw, Roger, Pann, Boutin André, Cuspin, Guintant, excusés.

M. Guerin est nommé Secrétaire.

Le procès verbal de la dernière réunion est lu et adopté sans observation.

Affaires diverses

Cimetière de St Paul. Demande de M. Montagnon

M. le Maire fait connaître au Conseil

Municipal que M. Montagnon propriétaire du terrain nécessaire à l'agrandissement du Cimetière de St Paul, dont l'acquisition a été votée dans une précédente réunion, a demandé qu'on lui verse aussitôt la signature de l'acte de vente le 1/5 du montant de l'achat, soit: 88.425. — 17.685 +

Le Conseil a pris en avant délibéré accept la demande de M. Montagnon, sans réserve de production d'un certificat de non inscription hypothécaire.

Route Nationale à construire M. le Maire met le Conseil municipal au courant de sa conversation avec M. Notté Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées au sujet de la construction éventuelle d'une route nationale allant du champ de foire au chemin de Jdt, Com. N° 85 à la Côte des Mottes.

Il ressort de cette entrevue qu'il sera nécessaire de faire établir par le conseil communal un plan d'ensemble :

1^o pour voir si c'est possible de raccorder la route projetée sur le Champ de foire et celle qui longe les terrains de l'abattoir;

2^o pour mettre en communication la rue Sadi-Carnot et la future route.

De donner approximativement le montant de la dépense comme achats, expropriations, remblais etc. . . .

Muni de ces documents, M. N. O. H. ira à Paris plusieurs hauts fonctionnaires qui seront appelés à s'occuper de ces travaux et pourra peut-être nous dire après ce que ferait l'Etat et ce qu'il exigerait de la Commune.

L'Etat demanderait peut-être une largeur de 18 mètres.

Quant à l'appui du Département, il ne peut se prononcer, mais penche pour la négative.

Quant à ce qui concerne les trottoirs de la rue Abac Lorraine, on ne peut obliger les propriétaires à remplacer les pavés par de l'asphalte.

Cours professionnel de Patrons au bonnage de Nantes.

Après lecture d'une lettre de M. le Secrétaire du cours professionnel de Patrons au bonnage de Nantes, le Conseil vote une subvention de 100⁺ en faveur de cette institution; elle sera inscrite au budget additionnel de 1934.

Service de Génie rural.

Monsieur le Maire met le Conseil au courant de son entrevue avec M. l'Ingénieur en chef du Génie Rural, M. Calureau au sujet de canalitations d'eau devant servir à alimenter en eau potable les Communes de Préqueurais, La Montaigne & les Auviceries. Il ressort de la conversation, que la Commune de Préqueurais, vu la valeur de son

Budget add'l
1934
100⁺

centime ne peut entrer dans la formation d'un syndicat comprenant les 3 communes précitées. Cependant il a autorisé M. l'ingénieur à faire des études sans engagements de la commune pour l'établissement éventuel par l'intermédiaire du Génie Rural de canalisations destinées à alimenter les usages de l'Industrie et du Puits Baroy.

Le projet paraît d'autant plus intéressant qu'une même tranchée pourrait abriter une canalisation d'eau et une canalisation de gaz. Quant M. Colureau aura constitué son dossier, celui-ci sera soumis au Conseil Municipal.

M. Marchéau déclare que la rue Echiers, depuis l'hôtel Durand jusqu'au P.N. de Lège, manque également d'eau.

M. Mehl L. Noum du Loup de France. - Demande d'acquisition de terrain

Monsieur le Maire donne à nouveau lecture d'une demande d'acquisition de terrain formulée par la S.M. L. H. C. F. en vue d'y édifier une salle de réunions.

Cette demande avait déjà été examinée par le Conseil Municipal dans sa dernière réunion, et l'Assemblée communale l'avait ajournée.

M. le Maire donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Préfet en date du 14 Octobre 1933 au sujet de l'aliénation des propriétés communales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et d'avis de céder à l'amiable, et après autorisation préfectorale, à la dite Société, un terrain d'une contenance de 200 à 250 m² dans le Champ de Saint-Paul.

M. le Vice Communal sera chargé de dresser le plan du dit terrain et d'établir un procès-verbal d'estimation.

M. le Maire lit la lettre de la S.M. G. du 13 Octobre 1933 par laquelle elle nous fait connaître que si après un travail qu'elle a dressé plan et liste d'abonnés pour les écartes, il reste à électrifier envi-

Electricité
Extension du réseau d'électrification.
Éclairage des écartes.

son 8.200 mètres. Elle nous offre d'électrifier tous les écarts à raison de 25.000⁺ par kilomètre de lignes établies sur poteaux légers.

La Commune supporterait les frais de premier établissement des lignes, suivant un devis qui lui serait soumis, pour chaque branche du programme.

La Société prendrait à sa charge le renforcement des réseaux existants, et le raccordement et la construction de nouveaux postes de transformation qui seraient nécessaires.

Pour couvrir ces dépenses, les deux surtaxes actuellement appliquées pourraient être prorogées.

Après discussion, le Conseil municipal vote les surtaxes pour une nouvelle période de 15 ans à partir du 24 avril 1935, et décide de contracter, à la Session de février un emprunt de 70.000⁺ pour remplacer l'emprunt de même valeur qui arrive à échéance le 1^{er} juillet 1934. Cet emprunt entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 1935.

M. le Maire fait remarquer que sur la longueur de 8.200 m, il y a à déduire 780 m. dans des habitements où les frais d'électrification ne sont plus au compte communal mais que d'autre part la S.N.E. a oublié 2 hameaux éloignés qui sont: La Brosse et La Foret.

Service des Bateaux
Achat de pontons.

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance échangée avec la Société "Les Messageries de l'ouest" au sujet de l'acquisition, par la commune des pontons servant à l'exploitation du service des bateaux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,
Vu la décision de la Commission des Finances
Considérant que la Société "Les Messageries de l'ouest" donne à bail à la commune de Ploze moyennant un prix annuel de 55.800⁺, cinq pontons nécessaires à l'exploitation du bac d'eau Cretemault. Nanté;

Considérant que la Société précitée a offert à la

Prévu
1200, 1933

commune de lui céder en toute propriété les ouvrages en question moyennant un prix de 110.000 francs.

Considérant que la Commune, concessionnaire d'un véritable service public a intérêt primordial à sauvegarder la libre & entière disposition de tout le matériel indispensable à l'exécution de ses obligations.

Considérant que les offres faites par la Société Les Messageries de l'Ouest, sont d'autant plus intéressantes qu'elles vont permettre à la Commune moyennant une somme correspondant à deux années seulement de location d'acquiescer des pontons dont la construction, le cas échéant serait infiniment plus onéreuse.

Considérant que, d'autre part la Compagnie a accepté que le paiement soit effectué en deux versements de 55.000 + chacun, le 1^{er} devant intervenir courant mars 1934, le 2^{ème} en mars 1935, ce dernier seul étant passible des intérêts à 6% portant du 1^{er} janvier 1934; que dès lors, les fonds libres provenant de l'exploitation, suffisent à financer l'achat dont il est parlé.

Considérant enfin, qu'en l'occurrence, il ne peut être question de concurrence et de publicité et que l'art 5 de l'ordonnance du 14 Novembre 1837 est formellement applicable à l'acquisition projetée.

Pour tous ces motifs, le Conseil prie M^r le Préfet d'autoriser M^r le Maire à signer avec la Compagnie "Les Messageries de l'Ouest" et conformément aux dispositions qui viennent d'être spécifiées, le marché de gré à gré prévu par la loi, sur cas où le produit de l'exploitation d^e service des

La somme serait insuffisante pour couvrir la dépense, le Conseil municipal s'engage à voter le nombre de centimes extraordinaires nécessaires pour compléter le déficit.

Aliénation de terrain

Résultat de

l'enquête

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du rapport de M^r le Commissaire-enquêteur au sujet de l'aliénation d'un terrain communal au Chêne-Creux, en faveur de M^r Morice, propriétaire au dit lieu, renonce à cette vente.

2
Haut de la dalle
le 11/2/35

Fournitures scolaires
pour 1934
Renouvellement du traité

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à renouveler le traité de gré à gré avec M. Prelet libraire à Nantes pour les fournitures classiques nécessaires aux élèves des écoles communales en 1934.

2
Ann. 1934
avec l'avis de l'Admin

Un crédit spécial est inscrit au budget primitif de 1934.

Emprunt de 178 000
pour électrification
Remboursement de 12 Obligations

Le Conseil municipal se conformant à l'art 5 de l'arrêté municipal du 07 février 1924, fixe à 12 le nombre de séries à amortir cette année, et décide qu'il sera procédé au tirage au sort de ces 12 obligations le mardi 19 Décembre à 10 heures du matin en présence de M. M. Guerin adjoint, Hervouët conseiller municipal, & Clément Receveur Municipal.

Fonds de chômage
Ouverture de crédit

Après un exposé de M. le Maire, sur la situation du chômage dans la Commune,

Le Conseil municipal vote un crédit de 30 000 + pour terminer l'année 1933. Cette somme peut être prélevée sur les fonds libres de la Commune ainsi qu'il ressort du certificat de libre par le Receveur Municipal.

Charges reconnues.

Le Conseil vote ensuite un crédit de 1750 + pour les charges reconnues.

Listes électorales pour 1934

Designation des délégués.

Liste politique. M. le Maire fait connaître à l'Assemblée qu'aux termes des lois en vigueur, les Conseils Municipaux doivent dans leur séance suivante de Novembre désigner leurs délégués pour les représenter au sein des Commissions chargées:

1. à une de dresser le tableau rectificatif de la liste électorale

2. l'autre chargée de juger les réclamations.

Le Conseil désigne :

1. M. Gar. Marcellin Gabriel pour faire partie de la Commission chargée de dresser le tableau rectificatif en collaboration avec M. Orsromeau Antoine délégué de l'Administration

2. M. M. Guerin & Marchais Julien pour

faire partie de la commission chargée de statuer sur les demandes en inscription ou en radiation.

Conseil des Prud'hommes - M. le Maire demande au Conseil de vouloir bien conformément à l'art 10 de la loi du 27 mars 1927, désigner les délégués pour la révision des listes électorales en 1933

L'Assemblée nomme

1. Electeur ouvrier : M. Bonhomme peintre, p^{re} Lande
2. Electeur employé : M. Penseu aux^{tes} imp^{ts} de com^m Landreau
3. Electeur patron : M. Giffay Sauri, maître menuisier, rue S. Carnot.

Chambre d'agriculture - Le Conseil désigne M. Fervault Eugène aux 3^{es} Moulins pour la révision de la liste électorale de la chambre d'agriculture.

Tribunal et chambre de Commerce. M. le Maire fait connaître qu'aux termes de l'art 3 de la loi du 8 Décembre 1883 et des art 1 & 2 de la loi du 19 Dec^{bre} 1905, la révision de la liste électorale de la chambre de Commerce doit avoir lieu dans la 1^{re} quinzaine de septembre par une commission composée du Maire assisté de 2 Conseillers Municipaux désignés par leurs collègues.

L'Assemblée nomme :

M. Jouin Emile & M. Chaurélon pour faire partie de la dite commission.

Chambre des métiers. Sont désignés pour faire partie de la Commission

M. M. Fabrice Marcel, recet^{te} Ind^{ustrie} et Farçon Georges à la Galochère.

Création de foire à
Ercelliers

avant le 1^{er} 11/27
2

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la délibération de l'Assemblée Communale de Ercelliers au sujet de la création d'une foire à la date du 11^{er} Décembre de chaque année.

Sursis d'incorporation

Le Conseil donne un avis favorable à une demande de sursis d'incorporation pour continuation d'études, émanant de Lacroix Jean, de la classe 1931 B

avant le
31/34

Demande d'allocations
militaires

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'allocations militaires.

1. M^{me} Dauvaud ve Deramé, rue de S^t Roch 52 avis défavorable
2. M^{me} Peltier épouse Renier, rue Sadi-Carnot 35 avis favorable
3. Perrin Eugène, à la Jaspère, avis favorable
4. M^{me} Delaumeau épouse séparée Rautreau, rue Emile Reder, avis favorable
5. M^{me} Broumeau Lucie, à la Moirière avis favorable
6. M^{me} Moreau divorcée Delaumeau, à la N^{de} Lande,

1. Pélape épouse Thérèse Marcel, rue Emile Reder, avis favorable.

Assistance aux
Vieillards

M^{re} le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance aux Vieillards déjà examinées par la Com^{mission} Adm^{inistrative} du Vieillesse, Vieillesse.

M^{me} Salmon Charpentier Félicie, rue du Jardin des Plantes N^o 1 à Nantes, non admise.

M^{lle} Saulard Guillemine, à Northaus, supprimée, l'intéressée paraît & paye 16.⁵⁰ par jour.

Forest François, rue S^t Paul à S^t R. admis pour d'allocations de l'Etat

Gérard Jean Marie aux 3 Moulins, admis pour 45⁺

Drouot se Gérard, aux 3 Moulins, admis pour 45⁺

Guillet Alfred, à Maupertuis non admis.

Artaud Marie épouse Landais rue Julien Dauillard, admise pour 25⁺

Maillard Jules, au Landreau, admis pour 25 francs.

Hervé f. Maillard, au Landreau, non admis.

Chamras Annand, à la Petite Lande, admis à partir du 1^{er} juin pour 50⁺

Madame Jean Marie, à la Morinière, à hospitaliser.

Après favorable est donné à la demande de majoration spéciale accordée par l'Etat, formale par Chodolat Charlotte, rue de la Seine, chef Lebon.

Assistance aux femmes
en
couches.

M. le Maire soumet au Conseil toutes les demandes d'assistance aux femmes en couches que le Bureau de Bienfaisance a examiné dans sa séance du 8 D^g suivant.

Mme Jubel née Brochart, au champ de la... admise

Mme Maupreyneau née Babin, à Maupreyneuve admise

Mme Boucard, née Padiolleau au Chêne Gola admise

Mme Binet née Guillet, à la Bauche-Chiraud, admise

M^{lle} Le Cheix née Morlot, à la Galochère admise

Mme Larigne née Brusse' au Chêne Gola épouse, autres incomplètes

Mme Gauthier née Polin, à la croix Médard admise

Mme Troly, née Fluchet. Madone, admise

Mme Dupont née Crochet, croix Médard, admise

Mme Morand, née Faubertan, Maupreyneuve, admise

Mme Stahl née Vairo Rose, chemin de la Morinière, admise

Mme Vitouneau née Derivan, à l'Église. Dami admise

Assistance aux familles
nombreuses

M. le Maire communique au Conseil une demande d'assistance aux familles nombreuses faite en vertu de la loi du 14 Juillet 1913 par le Sr. Di Gallo Isaac, sujet Italien

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rejette cette demande.

Divers

M. Fabrice signale que dans la rue de l'Industrie on a déposé dans le fossé de la dite rue des pierres, débris etc. pour empêcher l'écoulement des eaux en cas de pluie.

Une enquête sera faite à ce sujet.

M. Lefort pose une question à M. le Maire sur le sujet de la Salle des fêtes.

M. le Maire lui répond qu'il ne peut lui être donné de précisions, qu'une commission théâtrale a été nommée par le C.M. dans sa séance du 23 Juillet dernier, et que M. Caugeron qui possède toutes les pièces nécessaires n'est pas présent à la réunion. M. Lefort est désigné pour remplacer M. Lebauf.

G. Verroux Fabrice Marchetoux
 Andromède Mareau Faublot
 Fortière Arthur Boutin
 Charpentier Jean Guillet Comberaux
 O. M. d. J. P. Bossis
 Millierais J. P. Bossis